

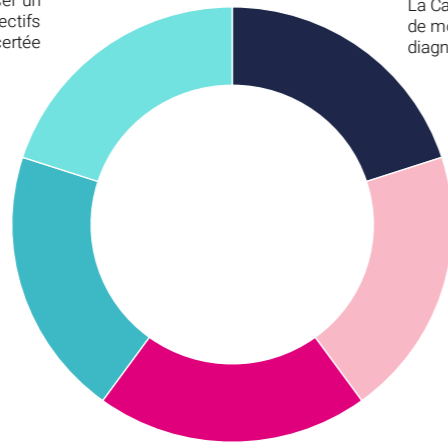
La Caf accompagne la collectivité pour ...

... mobiliser les acteurs

La Caf soutient la collectivité, dans le cadre de la CTG notamment, pour mobiliser un réseau d'acteurs au service d'objectifs partagés et d'une stratégie concertée

... favoriser l'accès au droit et à l'information des habitants

Grâce à monenfant.fr, au financement et à l'animation des RPE du territoire, et par le biais du contact direct avec les allocataires, la Caf contribue à informer les familles sur leurs droits et les services auxquelles elles ont droit



... financer les modes d'accueil

La Caf subventionne en fonctionnement et en investissement les RPE et les crèches. La Caf verse une allocation aux parents employeurs d'un assistant maternel ou d'une garde d'enfant à domicile

... approfondir la connaissance du territoire

La Caf me donne accès aux données clés de mon territoire pour coconstruire un diagnostic et une stratégie

... mobiliser des compétences d'ingénierie

La Caf accompagne de bout en bout un projet nouveau en mobilisant le cas échéant les compétences manquantes. La Caf anime le réseau des chargés de coopération CTG.

La Caf dispose de dispositifs d'accompagnement

- Soutenir et développer une offre d'accueil en crèche de qualité.
- Améliorer l'information de tous les parents.
- Soutenir et développer l'accueil par les assistants maternels.
- Mobiliser tous les partenaires locaux au service de ces objectifs, dans le cadre des conventions territoriales globales



Contact presse :

Ingrid DUPUY

ingrid.dupuy@caf30.caf.fr

Tél : 04.66.87.94.58 / 06.03.39.93.68



caf.fr

Le nouveau Service public de la petite enfance (SPPE)

Une ambition :

Une offre d'accueil disponible, adaptée aux besoins diversifiés de tous les enfants, accessible et de qualité.

Pourquoi agir en faveur de l'accueil du jeune enfant ?

Un enjeu éducatif, familial et social

- Favoriser le développement de l'enfant
- Lutter contre les inégalités sociales et égalité des chances
- Soutenir les parents dans leur fonction parentale

Les professionnels de la petite enfance intervenant au sein des modes d'accueil jouent un rôle précieux de réassurance et d'accompagnement à la parentalité pour les jeunes parents. Les parents, parfois inexpérimentés, isolés ou épuisés, peuvent trouver auprès des professionnels une écoute, des conseils et une ressource pour assurer de leur mieux leur rôle parental. Cet accompagnement est d'autant plus important en cas de besoins spécifiques de l'enfant (handicap, maladies chroniques, trouble du développement, etc.) ou du parent (isolement, précarité, maladie, etc.) et peut conduire à une orientation adaptée (PMI, pédiatres, psychologues, etc.)

Un enjeu économique et territorial

- Garantir l'égalité femmes-hommes
- Assurer l'attractivité économique du territoire
- Développer des services aux familles, favoriser la cohésion sociale et la qualité de vie

Le maintien et le développement des modes d'accueil ont un impact sur les autres services à la population : maintien de classes ouvertes, transport scolaire, offre de loisirs pour les enfants et les jeunes, équipements sportifs. Les crèches participent aux événements culturels et festifs à destination des familles.

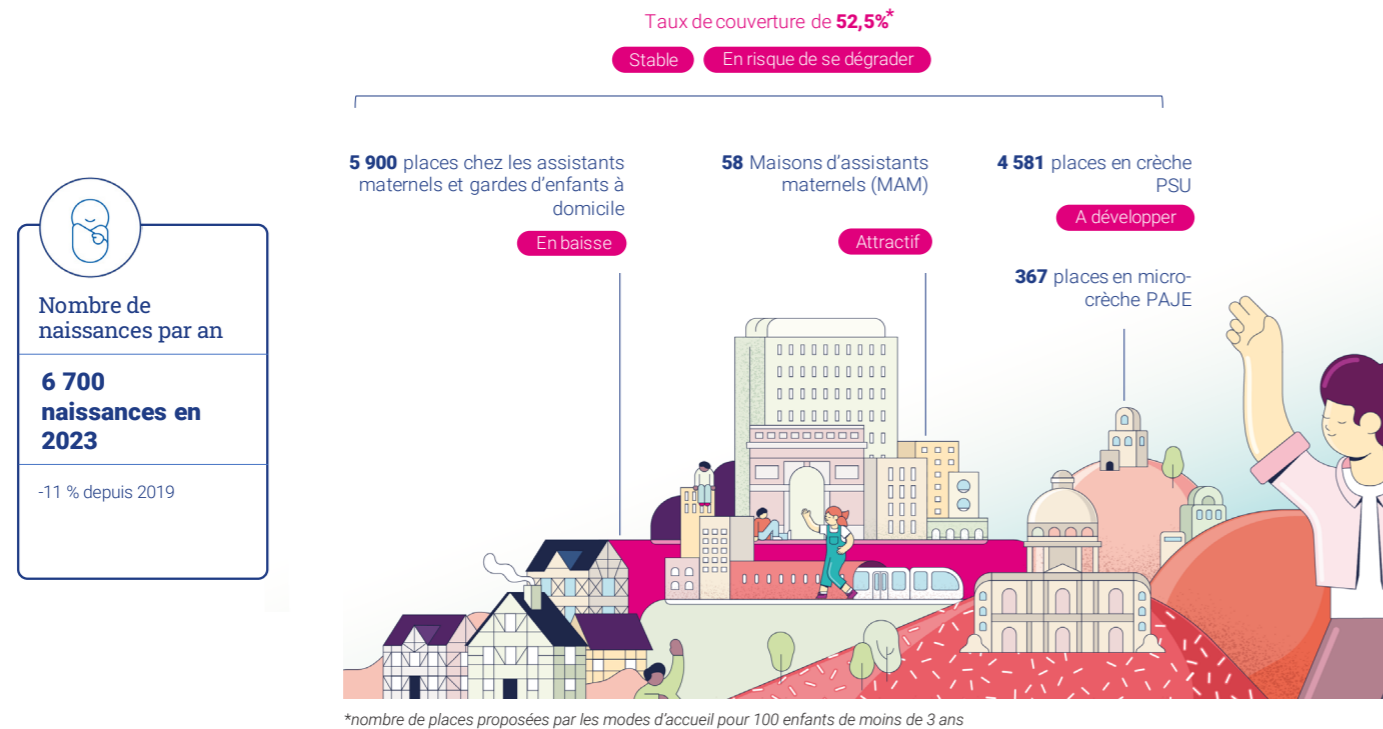
Un enjeu de qualité

- Améliorer la qualité institutionnelle de l'accueil
- Prévenir le risque de la maltraitance en réformant les règles d'organisation et de financement des modes d'accueil

En complément du travail de définition d'un horizon plus qualitatif sur les taux d'encadrement (objectif d'atteindre à terme le taux un adulte pour cinq enfants, quel que soit leur âge) et la taille des groupes qui sera réalisé dans le cadre de l'élaboration des référentiels de pratiques professionnelles et organisationnelles, il s'agit de faire évoluer certaines règles pour augmenter les temps de présence des professionnels auprès des enfants et de partager sur leurs pratiques, et transformer l'ensemble des financements du secteur pour faire de la qualité d'accueil leur premier objectif.

C'est à ce titre que sera imposée la présence de deux adultes dès le premier enfant dans tous les établissements collectifs, en micro-crèche comme en crèche.

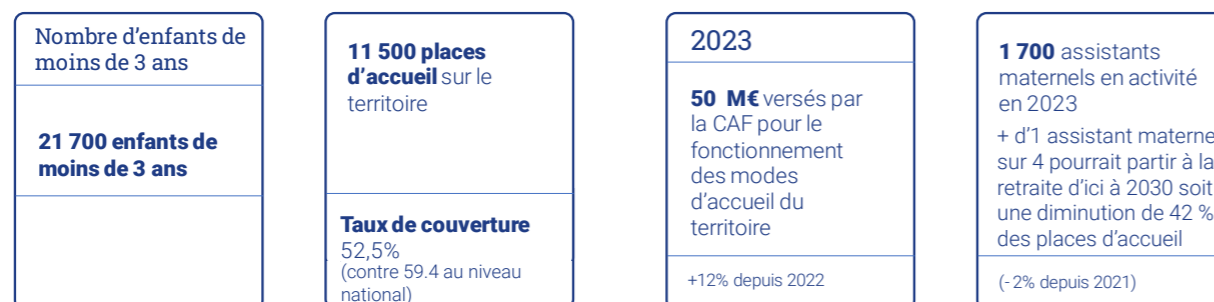
Chiffres départementaux sur l'offre en mode d'accueil



Chiffres clés :

Situation du territoire

Données chiffrées (nombre d'enfants de moins de 3 ans dans la collectivité ; nombre de professionnels en EAJE et assistants maternels ; proportion d'enfants accueillis ; financement...)



Comment y parvenir ?

Une gouvernance renouvelée, au cœur de laquelle « la commune » acquiert des compétences nouvelles (avec possible transfert vers l'EPCI) :

- Le Comité départemental des services aux familles (CDSF) au sein duquel les Maires y sont représentés
- Tous les territoires dans le Gard sont couverts par une convention territoriale globale (CTG) signée avec la Caf
- Les communes ou leurs groupements deviennent « autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant ». À ce titre, elles :
 - recensent les besoins des parents et les solutions d'accueil disponibles sur leur territoire
 - informent et accompagnent les familles
 - et pour les communes ou EPCI de plus de 3500 habitants :
 - planifient le développement des modes d'accueil
 - soutiennent la qualité des modes d'accueil mentionnés

Des financements majorés*

- Pour les relais petite enfance (RPE), pour les crèches et pour les maisons d'assistantes maternelles (MAM) : **+ 1,55 Mrd €** pour développer l'accompagnement des familles et les places d'accueil pour les enfants
- Pour les parents employeurs d'assistants maternels : le « Complément de libre choix du mode de garde » (CMG), qui leur est versé pour compenser le coût de la garde, fera l'objet d'une réforme profonde en 2025 afin de s'adapter au mieux aux revenus des parents, au volume d'heures d'accueil et au niveau du salaire du salarié.

Les engagements de la Caf pour 2023 – 2027 : « Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance »

Chiffres clefs
+1,5 Mrd €
+ 303M € dédiés au financement majoré des crèches cofinancées par les collectivités
+ 440 animateurs de RPE
+ 35 000 places en crèches (dont 366 places à créer sur le Gard)
+ 1000 accueils « à vocation d'insertion professionnelle » (Avip)

* chiffres nationaux

1

Garantir à tous les parents une information et un accompagnement adaptés à leur besoin

2

Développer et pérenniser des places en accueil collectif et individuel

3

Favoriser l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil

4

Favoriser la qualité de l'accueil des enfants

La Caf développe des moyens d'accompagnement en ingénierie

- Des Chargés de conseils et de développement territoriaux
- Des Chargés de conseils et de développement thématiques petite enfance
- Une mission territoriale SPPE en soutien à 13 Caf du sud-est de la France, composée :
 - d'une analyste financière
 - de 3 experts petite enfance